

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-7 26SGADL0156

**SEANCE DU
25 JUIN 2026**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 70</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 53</p> <p><u>Date de convocation :</u> 19 juin 2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 30 juin 2026</p>

<p><u>OBJET :</u> Association Arc en ciel - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'objectifs</p>
--

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 68</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 68</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 15 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 25 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond DEVOS - 71230 SAINT VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - M. Samuel BRANDILY - Mme Solange CAPBER - M. Michel CHARDEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Rémi FALCAND - M. Frédéric FAUCHON - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Mélanie MAES - Mme Catherine MATRAT - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent THOMASSET - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Antoine WIECZOREK

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Eric COMMEAU
M. Jean-Louis SAVETIER
Mme BEURIER (pouvoir à M. Frédéric FAUCHON)
M. BONNAND (pouvoir à Mme Solange CAPBER)
M. BORNE (pouvoir à M. Gilbert COULON)
Mme BUFFENOIR THERY (pouvoir à M. Antoine WIECZOREK)
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)
M. MARTI (pouvoir à M. Sébastien GAUTHERON)
M. MARTINON (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme NAUDIN (pouvoir à M. Laurent MILLIET)
Mme OSMAN (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme PAUCHARD (pouvoir à M. Guillain GILLIOT)
Mme PERNIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)
M. ROBERT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme TRAVERS (pouvoir à Mme Florence BARBERY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Samuel BRANDILY



Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi relatif aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°25SGADL0121 du 26 juin 2025 portant attribution d'une subvention à l'association Arc en ciel,

Vu la convention d'objectifs conclue entre la CUCM et l'association Arc en ciel,

Le rapporteur expose :

L'association Arc-En-Ciel, association de type loi 1901 fondée en 1991, a pour mission d'oeuvrer à l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exclusion et/ou reconnues « Travailleurs Handicapés », en utilisant les structures et moyens liés à l'insertion par l'économie et la production d'objets artistiques ou artisanaux.

L'association organise des ateliers d'insertion conçus autour d'activités artistiques comme la gravure, l'imprimerie la peinture ou encore la sérigraphie. Ces ateliers ont pour but le réapprentissage des gestes et méthodes de travail, permettant ainsi de retrouver le chemin d'une socialisation, d'une insertion sociale et professionnelle.

Ce faisant l'association s'inscrit dans le développement des activités que la Communauté Urbaine Creusot Montceau estime nécessaires pour renforcer l'efficacité de ses missions en matière d'emploi et d'insertion au bénéfice des personnes en difficulté, et contribue donc de façon active à la satisfaction de l'intérêt général.

Par délibération en date du 30 juin 2025, la CUCM a attribué à l'association une subvention exceptionnelle de 20 000 euros en fonctionnement et de 50 000 euros en investissement. A la suite de l'évolution des projets de l'association en cours d'année, cette dernière a sollicité la CUCM afin de moduler la répartition de la subvention comme suit : 27 614 euros en investissement et 42 386 euros en fonctionnement. Cette nouvelle répartition doit donner lieu à un avenant à la convention d'objectifs, et devra faire l'objet d'une régularisation comptable correspondante sur l'exercice 2026.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Arc en Ciel, et d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

-D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2025 conclu entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association Arc-en-Ciel dont le projet est joint en annexe des présentes ;

-D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention

d'objectifs et tout acte à intervenir pour son application ;

- De procéder à la régularisation comptable de cette opération sur l'exercice 2026.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 26 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Guillain GILLIOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Gilliot', written over three horizontal lines.

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Guillain GILLIOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Gilliot', written over three horizontal lines.

Le secrétaire de séance,
Samuel BRANDILY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Brandily', written over three horizontal lines.

CONVENTION D'OBJECTIFS

2025

Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, créée par décret n° 70-37 du 13 janvier 1970 et domiciliée au Château de La Verrerie au CREUSOT et représentée par sa Présidente en exercice, Madame Isabelle LOUIS,

Ci-après dénommée « La Communauté Urbaine »,

ET,

L'Association Arc en Ciel, déclarée à la Préfecture de Saône, domiciliée au 7 rue de lafontaine, 71300 MONTCEAU LES MINES et représentée par sa Directrice dûment habilitée, Sandra Auclair.

Ci-après dénommée « L'Association »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Modification de l'article 5 « modalités de versement »

L'article 5 de la convention est modifié comme suit :

« Pour la période prévue par la convention la subvention de « La Communauté Urbaine » à « L'Association » a été fixée en deux volets :

1. Le fonctionnement

Un montant de 42 386 euros

2. L'investissement

Un montant de 27 614 euros.

Article 2 – Entrée en application de l'avenant

Le présent avenant entre en application à compter sa signature par les deux parties.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait à Le Creusot le

La Présidente de « La Communauté Urbaine Creusot-Montceau »

Pour la présidente et par délégation,

Le vice-Président

Monsieur Guillain GILLIOT

La Directrice de l'association Arc en Ciel

Madame Sandra AUCLAIR